

NOM :

Centre d'écrit :

Prénoms :

Examen : C.A.P

Né(e) le :

Épreuve : Vie Sociale
et Professionnelle

Ne rien inscrire ici

ATTENTION : Toute réponse doit être rédigée
*Calculatrice autorisée***SUJET****Vie Professionnelle** 5,5 points

Note

① Julien est embauché par l'entreprise IGLOO. Il prend connaissance de son contrat de travail (annexe 1).

1.1 – Nommer, en toutes lettres, le type de contrat conclu. Justifier votre réponse.

1.2 – Relever dans son contrat, deux conditions particulières imposées par son travail.

1.3 – Indiquer à quelle date son contrat deviendra définitif. Justifier votre réponse par deux arguments.

1.4 – Nommer la personne qui effectuera la visite médicale d'embauche de Julien et indiquer deux autres de ses missions dans une entreprise.

GROUPEMENT EST	Session 2004	SUJET	TIRAGES
C.A.P		code :	
Épreuve : Vie Sociale et Professionnelle	Durée : 1 heure	page 1 / 6	

ANNEXE 1
CONTRAT DE TRAVAIL

Entre

Mr Vigne André, directeur de l'entreprise IGLOO, située 12 rue Bel - Air, 89000 – Auxerre
N° de Siret : 330 915 240 00015 – N° cotisant URSSAF : 89030611641

d'une part

Mr Breton Julien demeurant 16 rue des Capucines – 89000 - Auxerre né le 28 mai 1985 à
Auxerre. N° de S.S : 1 85 05 89 254 068

d'autre part

Il est convenu ce qui suit:

Article 1 –

L'entreprise IGLOO embauche M. Breton Julien à compter du 1^{er} Février 2004 au titre de chauffagiste. Le présent contrat est soumis aux dispositions de la convention collective du Bâtiment et Travaux publics.

Article 2 –

Les parties sont convenues que le présent contrat ne deviendra définitif qu'à l'issue d'une période d'essai de 1 mois pendant laquelle chacune d'elles pourra y mettre fin à tout moment sans indemnité d'aucune sorte.

Article 3 –

Ce contrat ne pourra être rompu par l'une ou l'autre des parties que moyennant un préavis d'un mois sous réserve des dispositions légales.

Article 4 –

En contrepartie de ses services, M. Breton Julien percevra une rémunération mensuelle de base de 1200 euros et d'une prime de risque de 20 euros, pour une durée de travail hebdomadaire de 35 heures. Il est convenu que M. Breton Julien pourra être amené à effectuer des heures supplémentaires. Il bénéficiera en outre de 2,5 jours de congés payés par mois de travail.

Article 5 –

Le présent contrat ne deviendra ferme qu'aux résultats favorables de la visite médicale. Il est convenu que, dans le cadre de ses fonctions, M. Breton Julien pourra être amené à effectuer des déplacements dans toute la France en fonction des nécessités de service.

Fait à Auxerre
Le 01 février 2004

Directeur de l'entreprise IGLOO
M.Vigne André

Salarié
M. Breton

lu et approuvé
A. Vigne

Santé 7,5 points

② Julien organise une soirée avec ses amis pour fêter sa future embauche. Le buffet est composé de :

- charcuteries,
- pain,
- chips,
- glace,
- soda en canette, bière en bouteille.

2.1 - Ce menu est loin d'être équilibré. Repérer les deux groupes d'aliments absents de ce menu et compléter le tableau :

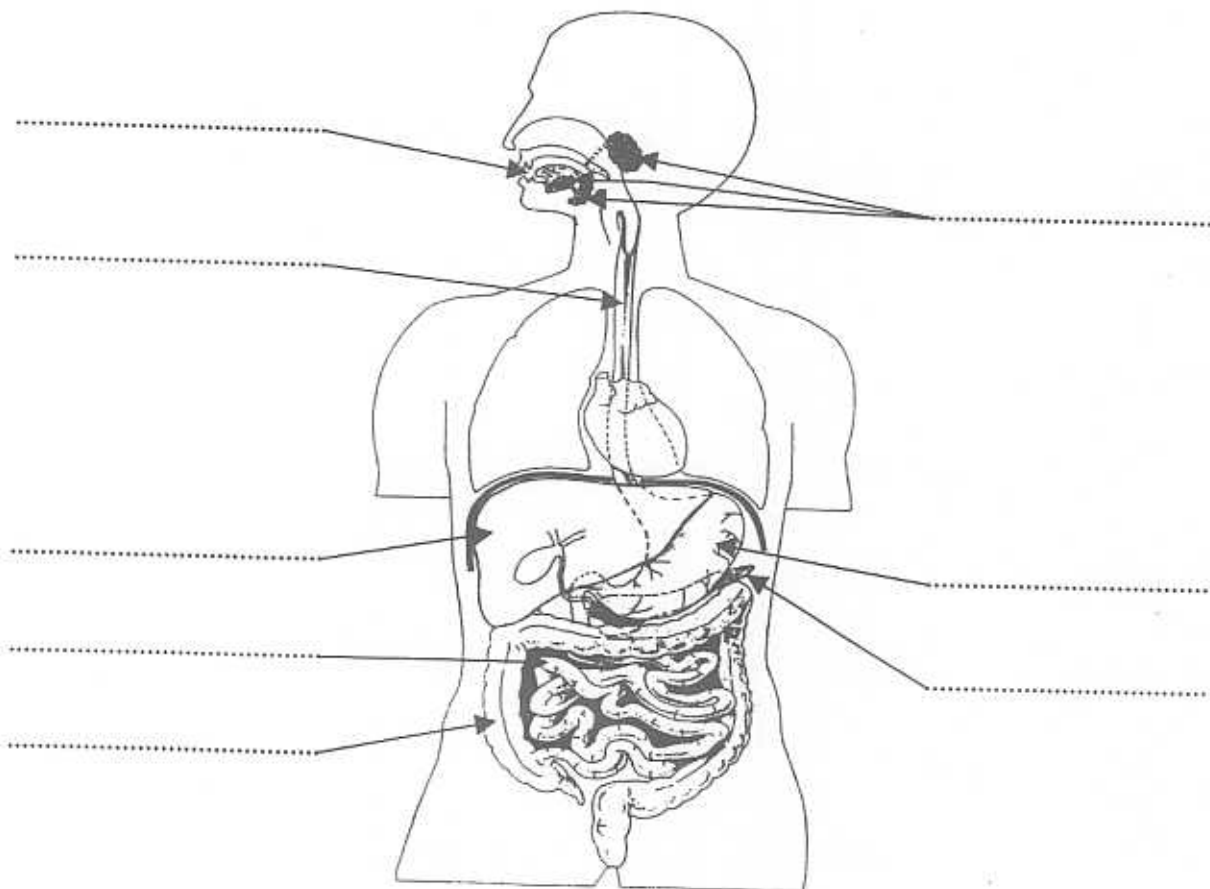
<i>Noms des groupes d'aliments manquants</i>	<i>Composants alimentaires principaux</i>
-	- -
-	- -

Ne rien inscrire ici

2.2 - Ce menu risque d'être difficile à digérer. Replacer sur le schéma de l'appareil digestif les noms suivants :

Note

œsophage - foie - intestin grêle - estomac - glandes salivaires -
pancréas - bouche - colon (aussi appelé gros intestin)



2.3 - Indiquer trois conséquences à long terme, sur la santé de Julien s'il consomme régulièrement ce type de menu.

Note

Consommation  **4 points**

③ Pour l'organisation de sa soirée, Julien a fait ses courses le matin en grande surface.

3.1 - Citer trois critères de choix indispensables pour l'achat des crèmes glacées.

3.2 - Enoncer deux précautions à prendre pour transporter et/ou stocker ces crèmes glacées en attendant leur consommation.

3.3 - Julien règle ses achats avec la carte de crédit du magasin. Indiquer trois intérêts et/ou inconvénients d'utiliser ce moyen de paiement.

Environnement 3 points

Note

- ④ Après sa soirée, Julien doit ranger et remettre en ordre son appartement. Il habite dans une ville qui pratique le tri sélectif des déchets ménagers.

4.1 – Enumérer deux intérêts de ce tri sélectif :

4.2 – Les déchets ménagers suivants peuvent être valorisés. Indiquer pour chacun d'eux deux exemples de produits issus de cette valorisation :

<i>Déchets</i>	<i>Valorisés en</i>
cartons d'emballage	- -
canettes de bière (verre)	- -
bouteilles en plastique	- -
soda en canette (métal)	- -